

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230465

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept avril à 19 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Vibraye, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation : 19 avril 2023
Date d'affichage : 19 avril 2023

MM, BOSNYAK Yvan, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora membres titulaires,

Étaient excusés :

Nombre de conseillers : 42
En exercice : 42
Présents : 30
Votants : 36

M. BORDEAU Christian
M. CHABILLANT Jean-Luc
M. CHERON Michel
M. DARROY Claude donne pouvoir à LEBERT Philippe
M. FOUCAULT Yves
M. GAUTHIER Renaud
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora
M. MASSE Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole
M. MORIN Sébastien
M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à BONNEFOY Béatrice
Mme MENU Catherine, donne pouvoir à MERCIER Marc
Mme RENARD Candy donne pouvoir à GREMILLON Patrick

M. GREMILLON Patrick est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : CONVENTION FINANCIERE TRIPARTITE
CC-VBA – Région – Entreprise BOURGOUIN Boulangerie**

Dans le cadre du dispositif « Pays de la Loire Commerce-Artisanat », la Région a été sollicitée par l'entreprise BOURGOUIN Boulangerie à Bessé sur Braye pour une demande de subvention. Cette subvention est demandée en outre pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'équipement lors de leur installation sur un montant de dépense subventionnable de 75 000 € HT. La Région verserait une subvention de 22 500 € (soit 30%).

La participation de la CC-VBA demandée est d'un montant de 580 € ce qui représente un montant par habitant de 0.27€ sur une base de 2115 habitants.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'accepter le versement de cette participation de 580€.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière tripartite Région- CC-VBA – Entreprise BOURGOUIN Boulangerie

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le versement de la participation de 580 €
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer la convention financière tripartite Région – CC-VBA – Entreprise BOURGOUIN Boulangerie

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 avril 2023

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS